

Quand les JO empêchent des soignants d'accéder aux hôpitaux franciliens

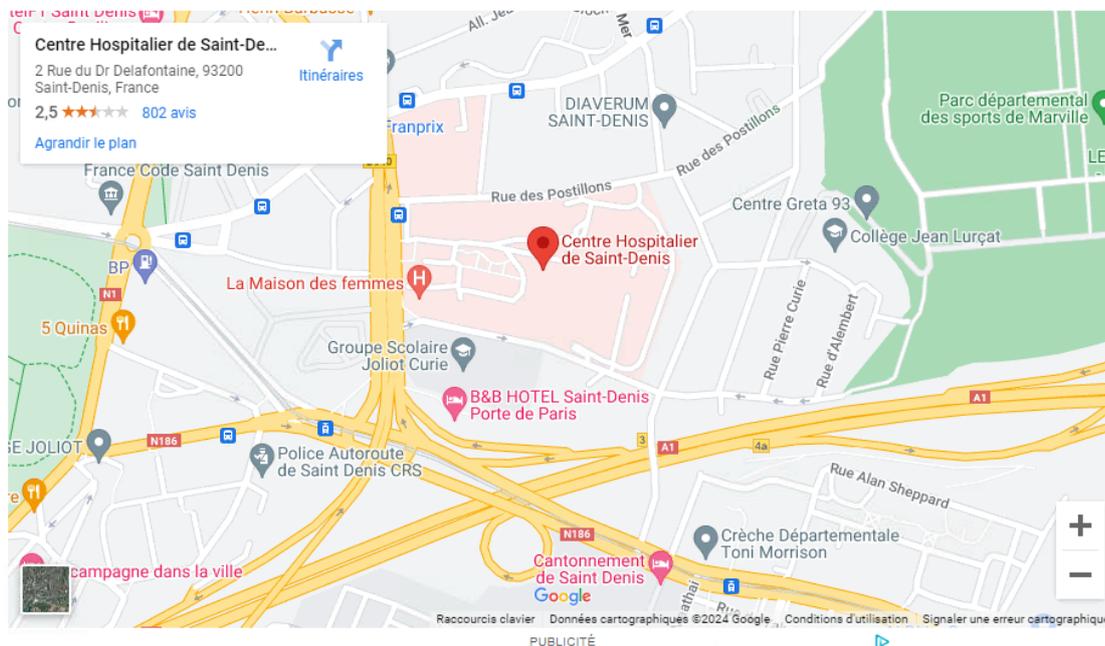


Les ambulanciers demandent l'accès aux voies réservées, même lorsqu'ils convoient des patients sans urgence médicale. Photo Sipa/Xavier Francolon

Le personnel soignant de certains hôpitaux ainsi que des ambulanciers (sans urgence vitale) réclament le droit d'utiliser les voies réservées pendant la durée des Jeux olympiques alors que leurs temps de trajet se sont drastiquement allongés.

Ces derniers jours, le ras-le-bol est général en Île-de-France face aux restrictions de circulation liées aux Jeux olympiques de Paris 2024, qui débutent ce vendredi soir en grande pompe avec la cérémonie d'ouverture sur la Seine. Mais l'une de ces exaspérations est particulièrement légitime : celle des soignants des hôpitaux de la région parisienne qui témoignent de difficultés d'accès à certains sites.

À l'hôpital Delafontaine, près du Stade de France, les soignants interrogés disent avoir découvert « avec surprise », la semaine dernière, que plusieurs bretelles d'accès aux autoroutes A1 et A86 étaient fermées ou strictement réservées aux véhicules accrédités pour les Jeux olympiques et paralympiques - pour certaines jusqu'au 11 septembre. Depuis lundi, 185 km de voies franciliennes, notamment sur le périphérique parisien, sont dédiés aux personnes accréditées (athlètes, officiels, arbitres) mais aussi aux taxis, transports en communs, pompiers, véhicules d'urgence du Samu ou forces de l'ordre. Mais pas aux soignants qui se rendent au travail.



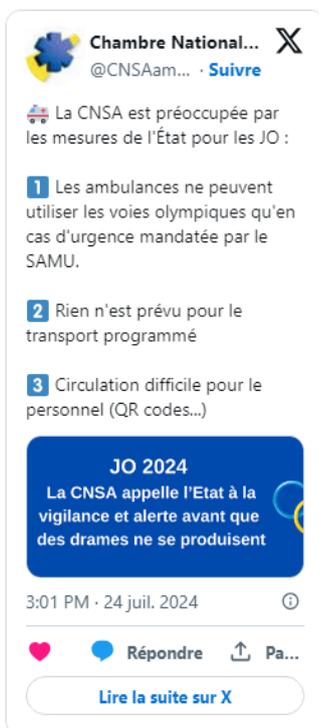
« 20 à 30 minutes de trajet supplémentaires »

« La sortie 3, sur l'A1, se trouve à 50 mètres de l'entrée de l'hôpital. Nos collègues, qui vivent souvent en Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, ou dans l'Oise, l'utilisent beaucoup », a expliqué Stéphane Degl'Innocenti, délégué syndical Sud à l'hôpital Delafontaine. « Ils sont maintenant obligés de passer par des petites routes, en ville », soit « 20 à 30 minutes de trajet supplémentaires, quand ça roule », a-t-il poursuivi. « Malgré toute l'anticipation depuis des mois, on n'était pas au courant », a-t-il déploré. Ceux qui empruntent la sortie interdite « s'exposent à une amende de 135 euros ». « On a peur du moment des épreuves, où il y aura plus de monde sur la route et des embouteillages », s'est aussi inquiétée Édith Rain, sage-femme dans l'établissement, qui craint « d'être coincée deux heures en sortant de garde », après 12 heures d'un travail déjà épuisant, ou de « relever des collègues en retard ».

Selon la préfecture, l'accès concerné a été fermé par sécurité, à un endroit où la voie réservée JOP est basculée de gauche à droite, pour éviter un « cisaillement [...] potentiellement générateur d'accidents ». « Le dispositif sera levé entre les Jeux olympiques et paralympiques », précise-t-elle.

Une demande d'emprunter les voies réservées

Des ambulanciers déplorent aussi des conditions de circulation « catastrophiques » pour acheminer leurs patients de la banlieue vers Paris, a indiqué Maxence Jean, délégué régional du syndicat CNSA. « 95 % de l'activité, c'est des personnes âgées, malades, qui ont rendez-vous » par exemple pour une dialyse, chimiothérapie ou une opération et les trajets sont ces derniers jours « deux à quatre fois plus longs qu'habituellement ». Alors certains malades « sont très en retard », a-t-il ajouté.



Ces ambulanciers réclament le droit d'emprunter les voies réservées, qui leur sont pour l'instant interdites sauf lorsqu'ils sont missionnés par le Samu pour une urgence vitale. « La CNSA appelle l'État à la vigilance et alerte avant que des drames ne se produisent », prévient ainsi sur X la Chambre nationale des services d'ambulance. Le président de la fédération d'ambulanciers Fnap Bruno Basset n'a « pas reçu de remontées sur des problèmes majeurs ». Les difficultés « concernent des soins programmés, pour des patients dits stables ». « Nous avons eu de nombreuses réunions avec les autorités [...], qui ont permis de se préparer », a-t-il estimé.

Le préfet de police de Paris Laurent Nuñez a indiqué jeudi à qu'il étudiait de nouvelles dérogations. « On est en train de définir avec l'AP-HP et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France un périmètre qui va comprendre de nouveaux professionnels dans le transport urgent, notamment SOS médecins, les véhicules de transfert d'organes, de greffes », a-t-il expliqué. Mais, a prévenu Laurent Nuñez, « il faut des critères d'identification, sinon on va exploser. Il faut qu'on contrôle cette voie. On ne peut pas être débordé »